

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-6-3

Séance du vendredi 2 juillet 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

C252 INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG/2009-5-6-9 du 9 décembre 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 11 mai 2009 et 3 mai 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subventions de 79.928 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques aux trois communes dont la liste figure en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 – nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03774	MOOSLARGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques - RD24/RD7, rues de Seppois et de Bisel	123 790,00	20%	24 758,00
IRE03775	WERENTZHOUSE Insertion de lignes électriques et téléphoniques - rues de Fislis, de Ferrette et Grand'Rue	156 223,00	20%	31 245,00
IRE03763	ZAESSINGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues de Wahlbach, Magstatt, Rantzwiller	119 623,00	20%	23 925,00
			Total	79 928,00